

## AVIS D'AUDIENCE D'APPROBATION DU RÈGLEMENT ABRÉGÉ

### AVIS DE RÈGLEMENT PROPOSÉ DANS LE CADRE DU LITIGE RELATIF À YASMIN ET YAZ

**Veuillez lire attentivement le présent avis – il pourrait avoir une incidence sur vos droits.**

Une entente de règlement pancanadienne (l'« Entente ») a été conclue avec Bayer Inc. et d'autres défenderesses liées à Bayer (collectivement « Bayer ») dans le cadre des actions collectives intentées en Ontario, en Saskatchewan et au Québec concernant les contraceptifs oraux Yasmin et YAZ. Les actions collectives soulèvent diverses allégations relatives à la formation de caillots sanguins (thromboembolie artérielle, thromboembolie veineuse) ainsi qu'à des maladies de la vésicule biliaire et à son ablation (cholécystectomie). Bayer nie les allégations formulées dans le cadre des actions collectives, n'admet aucunement leur véracité et rejette toute responsabilité.

Le présent avis a été mis à jour afin de vous informer que l'audience visant à décider si l'Entente doit être approuvée, initialement prévue devant la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan le 21 novembre 2025, a été ajournée et se tiendra plutôt le 11 février 2026 à 14 h, au palais de justice de Saskatoon. (Les audiences devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario et la Cour supérieure du Québec ont déjà eu lieu.)

Si l'Entente est approuvée, elle s'appliquera au Groupe visé par le règlement suivant : (1) toutes les personnes résidant au Canada qui se sont fait prescrire et ont utilisé Yasmin et/ou YAZ, entre le **10 décembre 2004** (pour Yasmin) ou le **6 janvier 2009** (pour YAZ) et le **30 novembre 2011** (pour les résidents de l'Ontario et du Québec) ou le **4 octobre 2016** (pour les résidents du Canada, à l'exception de l'Ontario et du Québec) **ET** qui ont subséquemment reçu un diagnostic de thromboembolie artérielle, de thromboembolie veineuse et/ou de maladies de la vésicule biliaire **et** (2) toutes les personnes résidant au Canada qui, en vertu d'une relation personnelle avec une ou plusieurs des personnes mentionnées ci-dessus, ont une réclamation dérivée en dommages-intérêts en vertu de lois canadiennes en matière de droit de la famille.

La date limite pour soumettre des objections au règlement devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario et la Cour supérieure du Québec est passée.

Cependant, si vous souhaitez vous opposer au règlement proposé devant la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan, vous devez soumettre une objection **écrite au plus tard à 17 h (heure normale de l'Est) le 15 janvier 2026**.

Le présent avis abrégé est un résumé. Pour consulter l'avis détaillé, incluant des renseignements sur les avantages pouvant être disponibles dans le cadre de l'Entente, une copie de l'Entente de règlement, les modalités de participation aux audiences d'approbation du règlement, la procédure pour formuler une opposition à l'Entente, ainsi que toute autre information pertinente, veuillez visitez le [www.yasminyazclassactioncanada.ca](http://www.yasminyazclassactioncanada.ca), communiquer avec la ligne d'information au 877-741-8728 ou contactez les Avocats du groupe :

#### ONTARIO

**McKenzie Lake Lawyers LLP** 1800-140, Fullarton Street London (Ontario) N6A 5P2 Courriel : christina.wolfe@mckenzielake.com Téléphone : 519-672-5666

#### À L'EXTÉRIEUR DE L'ONTARIO & DU QUÉBEC

**Merchant Law Group**  
410, 22 St E, bureau 920  
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 5T6  
Courriel : yasminyaz@merchantlaw.com  
Téléphone : 1(866)653-7777/ 306-540-2284

#### QUÉBEC

**Siskinds Desmeules**  
43, rue de Buade, bureau 320  
Québec (Québec) G1R 4A2  
Courriel [recours@siskinds.com](mailto:recours@siskinds.com)  
Téléphone : 1 (877) 735-3842

#### VEUILLEZ NE PAS COMMUNIQUER AVEC LES DÉFENDERESSES NI AVEC LES TRIBUNAUX AU SUJET DE CETTE INSTANCE

Le présent avis a été approuvé par ordonnance de la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan. Il ne s'agit pas d'une sollicitation de la part d'un avocat. Les greffes de ces tribunaux ne seront pas en mesure de répondre à des questions concernant les informations contenues dans le présent avis. Veuillez ne pas les contacter.